

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire à la Chambre d'Agriculture de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 19 mars 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Gaël Pascal, Remy Queyrel

Etaient absents et représentés : Jérôme Amouriq (Pouvoir donné à Nathalie Baille), René Eymery (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Demande financement auprès du Conseil départemental des Hautes Alpes
Renouvellement de compteurs et sorties de bornes d'irrigation agricole

Monsieur le Président informe les syndics que, parmi les projets, figure celui du renouvellement de compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation agricole. Cette étude portera sur un montant de 145 100 €, représentant environ 265 compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation.

Monsieur le Président propose de solliciter le concours du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour obtenir un appui financier sur cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

➤ Plan de financement

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
Conseil Départemental	50	72 550 €
ASA	50	72 550 €
TOTAL	100	145 100 € HT

Monsieur le Président demande aux syndicats de se prononcer sur cette demande de financement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à la demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour l'acquisition de compteurs.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
M. Robert Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président
M. Claude Nebon

